

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-57

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 septembre 2025.

Objet : Avis sur le projet de renouvellement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte d'Or

Étaient présents : 20

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Antoine CAMUS,

Était excusé ou absent : 9

Mesdames, Messieurs, Robert PETIOT (pouvoir à Gérard FOUCARD), Charles-Louis PENEZ (Pouvoir à Annie LOCATELLI), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, Fctiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Laurianne SENE (pouvoir à Rémi DELATTE), Mickaël ROSE (pouvoir à Jean-François DODET)

Formant la majorité des membres en exercice.**Monsieur Antoine CAMUS a été nommé secrétaire**

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage

Dans le cadre du renouvellement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le département de la Côte-d'Or a élaboré un projet pour la période 2025-2031. Ce projet doit être soumis à l'avis du Conseil municipal.

Pour mémoire :

La ville de St Apollinaire est inscrite dans ce schéma et rappelle qu'en 2011, elle a acté par délibération n°2011-50 du 22 juin 2011, la mise à disposition d'un terrain pour la création de terrains familiaux locatifs.

Ainsi, ce sont 14 logements adaptés qui ont été créés sur la commune et gérés par Grand-Dijon-Habitat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré REND un avis favorable 26 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Côte-d'Or pour la période 2025-2031, excepté la possibilité d'implanter une nouvelle aire permanente d'accueil sur son territoire, ni d'envisager davantage de terrains familiaux locatifs, compte-tenu de l'existence d'une contrainte technique et sécuritaire.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **30 SEP. 2025**

Le Maire,

Le secrétaire,

Jean-François BODET

Antoine CAMUS

Date de publication : **07 OCT. 2025**